

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le 9 juin 2023, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

## Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

MOREL Nathalie

PENT Damien

## Était absentes :

DEFOND Marion avec un pouvoir à Jérôme Charbonnier

TORRE GOUTORBE Jeannine avec un pouvoir à Alexandre Chabrier

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

## Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2023
- Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023
- Demande de chambre froide supplémentaire pour le magasin
- Travaux complémentaires au lotissement
- Vente de parcelles du lotissement
- Vente de terrain communal
- Réfection des revêtements des ouvrages en bois des bâtiments communaux
- Convention de prêt avec la CCPU pour l'utilisation d'un broyeur de déchets verts
- Déplacement du compteur au stade
- Questions diverses

## Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2023

Le compte rendu de la séance du 5 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Le conseil municipal désigne M. CAZORLA Dominique délégué titulaire, élu au premier tour avec 11 voix ; Le conseil municipal désigne M. CHABRIER Alexandre, M. CHARBONNIER Jérôme et Mme MOREL Nathalie délégués suppléants, élus au premier tour avec 11 voix sur 11.

## Ordre du jour : Demande de chambre froide supplémentaire pour le magasin

Le conseil municipal souhaite disposer d'un deuxième devis.

## Ordre du jour : Travaux complémentaires au lotissement

Le conseil municipal reporte à un prochain conseil la décision concernant la pose de bordures au lotissement (dans le cadre de la tranche conditionnelle de travaux, après la vente de toutes les parcelles).

## Ordre du jour : Vente de parcelles du lotissement

Le conseil municipal, autorise, après délibération, à l'unanimité, la vente des parcelles 2 et 3 du lotissement « La Motte » d'une surface de 756m<sup>2</sup> et 717m<sup>2</sup> respectivement moyennant le prix de 15 € le m<sup>2</sup> à M. et Mme CHARBONNIER domiciliés à Saint-Priest-la-Prugne.

Le conseil municipal, autorise, après délibération, à l'unanimité, la vente de la parcelles 4 du lotissement « La Motte » d'une surface de 717m<sup>2</sup> moyennant le prix de 15 € le m<sup>2</sup> à M. et Mme PERARD domiciliés à Villerest.

## Ordre du jour : Vente de terrain communal à Chanet

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal approuve, à la majorité des voix (8 « POUR » et 3 « CONTRE ») de maintenir le prix à de vente de terrain communal à Chanet à 8 € le m<sup>2</sup>.

## Ordre du jour : Réfection des revêtements des ouvrages en bois des bâtiments communaux

Le conseil municipal décide que les travaux de réfection des revêtements des ouvrages en bois des bâtiments communaux seront réalisés par les agents techniques.

## Ordre du jour : Convention de prêt avec la CCPU pour l'utilisation d'un broyeur de déchets verts

Le conseil municipal, autorise, après délibération et à l'unanimité, M. le maire à signer la convention de prêt avec la CCPU pour l'utilisation d'un broyeur de déchets verts.

## Ordre du jour : Déplacement du compteur au stade

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau devis d'ENEDIS pour le déplacement du compteur du stade pour un montant de 1 456 € HT.

## Ordre du jour : Questions diverses

- **Signature de l'accord final dans l'affaire commune Saint Priest La Prugne / SAS Vallas**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le protocole d'accord et autorise M. le maire à le signer.

- **Travaux au stade**

L'assainissement sera réalisé par le SIVOM. La municipalité est en attente de devis pour les fournitures.

- **Voirie**

Travaux complémentaires : traversée de chemin entre Vernassière et Rathier pour faire une cunette récupératrice d'eau et 2 traversées à chaque extrémité.

- **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des réseaux humides au lotissement**

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des réseaux humides au lotissement.

- **Informations sur la modification de PLU**

Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale : pas d'incidence environnementale donc pas d'évaluation environnementale complémentaire. Avis de la CDNPS : il sera rendu le 21 juin 2023.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 7 juillet 2023 à 20h à la mairie.

La séance est close à 22h00.

Le Président,

Le Secrétaire,